

Nombre de membres en exercice : 21 titulaires	Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 24 aout 2022 s'est réuni le 31 aout 2022 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.
Nombre de présents : 12	
Nombre d'absents : 9	
Nombre de votants : 12	Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGNY-PUIVALLEE, Annie LAUVERJAT, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Christelle PETIT
Délibération n° 2022-22	
Publication sous forme électronique : www.terresduhautberry.fr Date d'affichage : 16/11/22	Etaient excusés (9) : Michel AUDEBERT, Cécile BORY, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE, Josépha WIOLAND
Secrétaire de séance : Claude BLAIN	

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 018-200066330-20221103-DE_2022_22-DE

REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DES BENEVOLES – ATELIER DES SAVOIRS

Vu le Décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991

Vu l'Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

Considérant le budget 2022 du CIAS

Considérant que les bénévoles de l'atelier des savoirs sont originaires de différentes communes parfois éloignées des lieux de formation et qu'ils se déplacent aux plus près des apprenants rencontrant des problèmes de mobilité ;

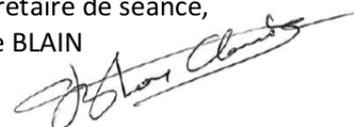
Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration de :

- prendre en charge les frais kilométriques au titre de l'année 2022 des formateurs bénévoles, agissant dans le cadre des « Ateliers des savoirs » des Terres du Haut Berry conformément aux conditions de remboursement des indemnités kilométriques en vigueur.
- Imputer les dépenses au budget du CIAS

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé par : ~~Christophe DRUNAT~~
Date : 16/11/2022
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : **12**

Nombre d'absents : **9**

Nombre de votants : **12**

Délibération n° 2022-23

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 16/11/22

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 24 aout 2022 s'est réuni le 31 aout 2022 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGY-PUIVALLEE, Annie LAUVERJAT, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Christelle PETIT

Etaient excusés (9) : Michel AUDEBERT, Cécile BORY, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE, Josépha WIOLAND

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 018-200066330-20221103-DE_2022_23-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

En raison des départs de la structure et pour les besoins des services, suite à l'avis favorable du comité technique en date du 27 septembre 2022, il serait nécessaire de supprimer :

- 1 poste de rédacteur non titulaire (Coordonnateur aide alimentaire) à temps complet
- 1 poste d'agent administratif titulaire à temps complet

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de supprimer :

- 1 poste de rédacteur non titulaire (Coordonnateur aide alimentaire) à temps complet
- 1 poste d'agent administratif titulaire à temps complet

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

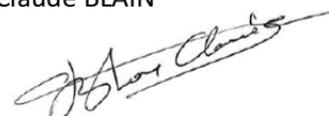
Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 16/11/2022

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : **12**

Nombre d'absents : **9**

Nombre de votants : **12**

Délibération n° 2022-24

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 16/11/22

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 24 aout 2022 s'est réuni le 31 aout 2022 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGY-PUIVALLEE, Annie LAUVERJAT, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Christelle PETIT

Etaient excusés (9) : Michel AUDEBERT, Cécile BORY, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE, Josépha WIOLAND

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 018-200066330-20221103-DE_2022_24-DE

BUDGET : MISSION LOCALE BOURGES

Convention et versement d'une subvention 2022 au titre de l'insertion des jeunes

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la demande de subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par le Directeur de la Mission Locale de Bourges et réceptionnée le 19 septembre 2022 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux. Qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 23 communes de notre territoire et qu'en 2021 elle a été en contact avec 196 jeunes issus de ces communes dont 92 nouveaux (163 jeunes, dont 49 nouveaux, depuis le 1^e janvier 2022).

Considérant que la Mission Locale de Bourges a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges effectue 4 permanences mensuelles sur notre territoire pour faciliter l'accompagnement des jeunes ; (2 sur les Aix d'Angillon et 2 sur St Martin d'Auxigny) ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1.20 € par habitant, soit un montant total de 27 280,80 € pour 22 734 habitants ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 018-200066330-20221103-DE_2022_24-DE

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration l'attribution d'une subvention de 27 280,80 € à la Mission Locale de Bourges, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire et la signature de la convention 2022.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 16/11/2022
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : **12**

Nombre d'absents : **9**

Nombre de votants : **12**

Délibération n° 2022-25

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 16/11/22

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 24 aout 2022 s'est réuni le 31 aout 2022 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGY-PUIVALLEE, Annie LAUVERJAT, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Christelle PETIT

Etaient excusés (9) : Michel AUDEBERT, Cécile BORY, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE, Josépha WIOLAND

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 018-200066330-20221103-DE_2022_25-DE

MISE A DISPOSITION APPRENTIE MDAS SUR EPISOL

La MDAS18 propose de mettre à disposition une apprentie CESF lors des distributions EPISOL. Un projet de convention a été transmis.

Le besoin est établi à 7 heures par semaine, à compter du 1^e janvier 2023.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d' :

- Approuver les modalités de ladite convention de mise à disposition d'une apprentie sur EPISOL avec le Conseil Départemental à compter du 1^e janvier 2023
- Autoriser le Président à signer ladite convention et les documents y afférents
- Imputer les dépenses au budget du CIAS

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.

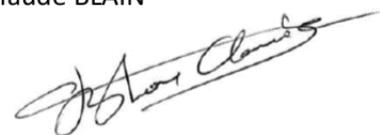
Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 16/11/2022

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN





FEUILLET DE CLÔTURE –
Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Terres du Haut Berry

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGNY-PUIVALLEE, Annie LAUVERJAT, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Christelle PETIT

Etaient excusés (9) : Michel AUDEBERT, Cécile BORY, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Jocelyne RODDE, Josépha WIOLAND

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA SÉANCE :

- n° de-2022-22 : Remboursement Frais kilométriques bénévoles Ateliers des Savoirs
- n° de-2022-23 : Modification du tableau des effectifs
- n° de-2022-24 : Budget : Mission Locale – Convention et versement Subvention 2022
- n° de-2022-25 : Mise à disposition apprentie MDAS sur EPISOL

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN